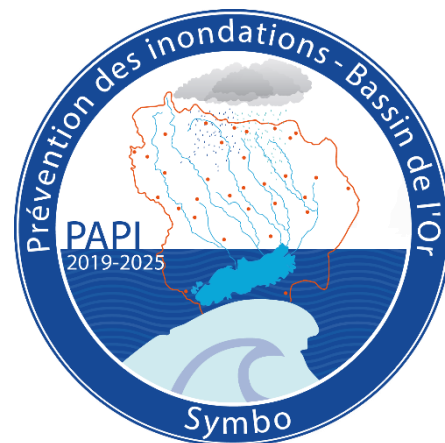


Symbo

gestion de l'eau

biodiversité



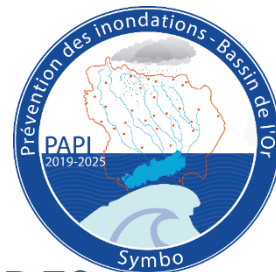
PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L'OR 2019 à 2025

**BILAN technique et
financier du PAPI
Au 30/06/2025**

Bilan provisoire prévisionnel
à 6 mois de la fin

Juillet 2025

- + Conseil départemental de l'Hérault
- + Communauté de communes du Grand Pic-Saint-Loup
- + Communauté d'agglomération du Pays de l'Or
- + Communauté d'agglomération du Pays de Lunel
- + Montpellier Méditerranée Métropole



PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN DE L'OR

Bilan technique et financier du PAPI – Mi-2025

Sommaire

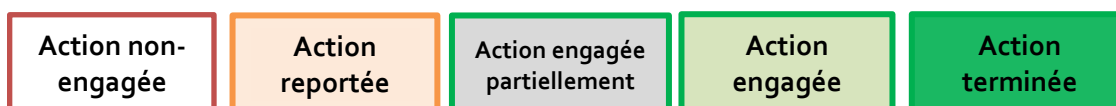
1	Bilan technique d'avancement des actions.....	1
1.1	Axe 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI	2
1.2	Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	5
1.2.1	Sensibilisation grand public & scolaire :.....	5
1.2.2	Pose de repères de crues.....	7
1.3	Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations	10
1.4	Axe 3 : Alerte et gestion de crise.....	14
1.5	Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme.....	15
1.6	Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	17
1.7	Axe 6 : Ralentissement des écoulements	20
1.7.1	Action 6.1 : Coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau (Symbo)	20
1.7.2	Action 6.2 : Favoriser l'expansion des crues de la Jasse en amont de la RD189 (POA).....	20
1.7.3	Action 6.3 : Ecrêtement sur le secteur des Moulygous à Baillargues (3M)	21
1.7.4	Action 6.4 : <i>Ralentissement et déviation des écoulements du Bérage en amont des lieux habités de Candillargues (POA) [action déplacée dans l'axe 7 : 7.8]</i>	21
1.7.5	Action 6.5 : Réduction des inondations de la Balaurie dans la ZAC de St Aunès (POA)	21
1.7.6	Action 6.6 : Intervention sur le remblai du Golf de Massane à Baillargues (3M)	22
1.7.7	Action 6.7 : Réfection du pont de la RD110 sur le Dardaillon à Lunel-Viel (Lunel Agglo / SYMBO)	22
1.7.8	Action 6.8 : Protection des inondations du Nègue-Cats à Lattes/Mauguio: finalisation du schéma directeur (bassin de rétention et réfection OH RD189) (3M).....	22
1.7.9	Action 6.9 : Gestion raisonnée du littoral	23
1.8	Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique.....	25
1.8.1	Action 7.1 : Aide à la mise en œuvre de la GEMAPI et à l'application du décret « digues »	25
1.8.2	Action 7.2 : Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio (POA)	25
1.8.3	Action 7.3 : Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (Cannebeth) (POA)	26
1.8.4	Action 7.4 : Protection rapprochée de Lansargues contre les inondations de la Viredonne (POA)	27
1.8.5	Action 7.5 : Optimisation de la digue classée du Dardaillon-Ouest à Lunel-Viel (Lunel Agglo / SYMBO)	27
1.8.6	Action 7.6 : Optimisation de la digue classée du Dardaillon à Saint-Nazaire-de-Pézan (Lunel Agglo / SYMBO).....	28
1.8.7	Action 7.7 : Protection rapprochée de Pérols contre les inondations de l'étang de l'Or (3M)	29
1.8.8	Action 7.8 : Agbis-Protection rapprochée de Candillargues et déviation des écoulements du Bérage (POA).....	30
1.9	Synthèse de l'avancement technique des actions	33
2	Bilan financier d'avancement du PAPI Or.....	34
3	Conclusion.....	36

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin de l'Or (PAPI Or) a débuté en 2019 pour une période initiale de 6 ans. Ce dernier a été prolongé, par avenant en 2024, pour une année supplémentaire, soit jusqu'à fin 2025.

Dans le but de faire un bilan technique et financier du PAPI Or pour tirer les enseignements en vue d'un futur PAPI pour la période 2026-2032, sans discontinuité entre les deux programmes, ce bilan a été réalisé mi-2025, par anticipation des dernières actions, en lien étroit avec le comité technique et le comité de pilotage du PAPI Or réalisés en 2025.

1 Bilan technique d'avancement des actions

Dans le but de réaliser un bilan technique d'avancement des 42 actions du PAPI Or 2019-2025, il est proposé de balayer chacune des actions, selon les différents axes du PAPI, et d'en déterminer le statut, au 30 juin 2025, selon 5 stades d'avancement possibles, tel que présenté aux COTECH et COPIL du PAPI Or :



Les actions :

- « **Non-engagée** » : n'ont pas été réalisées et ne seront pas reprises sous cette forme dans un prochain PAPI Or.
- « **Reportées** » sont attendues dans un prochain PAPI Or.
- « **Engagées partiellement** » ont été entamées dans le PAPI actuel mais ne pourront pas aller à leur terme. La dernière phase sera attendue dans un prochain PAPI (*exemple : la phase étude de travaux structurels a bien pu être réalisée mais les travaux seront soumis à un prochain PAPI*).
- « **Action engagée** » : l'action a bien démarré dans le cadre de ce PAPI et se déroulera jusqu'au terme de l'année 2025 ou le terme de l'action.
- « **Action terminée** » : l'action est d'ores et déjà terminée.

Pour mémoire, lors de l'élaboration du PAPI, le comité technique avait proposé trois niveaux de priorité aux différentes actions du PAPI :

- **Priorité 1** : Les actions à mener immédiatement car elles débouchent sur une phase pré-opérationnelle dans le cadre du PAPI complet et les actions liées à la réglementation ;
- **Priorité 2** : Les actions nécessaires importantes mais nécessitant une démarche plus longue ;
- **Priorité 3** : Les actions complémentaires ou de fond, à prendre en compte sur le long terme.

A noter que les travaux de réduction individuelle de la vulnérabilité aux inondations (axe 5) ont fait l'objet d'un phasage défini en deux priorités, en fonction de l'importance du nombre de bâts concernés ou de la gravité du risque.

Le bilan définitif du PAPI Or 2019-2025 ne pourra être finalisé qu'aux termes du déroulé de l'ensemble des actions, dont certaines n'ont été enclenchées que durant l'année 2025 et vont se poursuivre. Néanmoins, le présent bilan provisoire donne un très bon aperçu de ce que sera le bilan définitif des 7 années de mise en œuvre du PAPI Or 2019-2025 sur le territoire du bassin de l'Or.

1.1 Axe 0 : Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI

L'ensemble des actions de cet axe est porté par le Symbo. En effet, ce dernier assure de manière continue, depuis l'émergence du précédent PAPI d'intention, les missions de pilotage, de coordination et d'animation d'une stratégie de prévention des inondations cohérente à l'échelle du bassin-versant de l'Or. Ce travail se traduit, entre autres, par des échanges permanents avec les différents partenaires du PAPI Or (maîtres d'ouvrages, financeurs, services de l'Etat, associations, etc.) ou encore par la tenue d'un comité technique et d'un comité de pilotage qui se sont réunis annuellement depuis la labélisation du PAPI.



Par ailleurs, le Symbo joue également le rôle d'animateur de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) du bassin de l'Or. Porteur de la SLGRI, qu'il a élaborée en concertation avec les Parties Prenantes et les EPTB voisins du Lez et du Vidourle lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et du précédent cycle de la Directive Inondation (DI), le Symbo poursuit son rôle d'animation de cette stratégie en parallèle de l'animation du PAPI. La SLGRI est déployée sur le territoire par le biais du PAPI Or qui reste l'outil privilégié de sa mise en œuvre opérationnelle.

Différentes étapes ont été franchies depuis le démarrage du PAPI au cours de l'année 2019 qui a été mise à contribution pour :

- D'une part réaliser un bilan d'étape de la SLGRI du Bassin de l'Or depuis son approbation en 2016,
- Et d'autre part préparer le prochain cycle de la DI, en recueillant les observations des Parties Prenantes sur les documents préparatoires au 2ème cycle (2022-2027) et en formulant un avis dans le cadre de la consultation sur les questions importantes.

En 2021, le Symbo a relayé auprès des parties prenantes, la consultation sur les projets du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et plus particulièrement du Plan de Gestion du Risque Inondation (PGRI) 2022-2027. Le Symbo a fédéré les avis recueillis et a formulé des avis techniques pour contribuer aux retours de terrain du territoire.

Puis, en 2022, il a été relayé aux parties prenantes le PGRI 2022-2027 arrêté le 21 mars 2022. Les échanges se sont poursuivis avec notamment les services de l'Etat.

Enfin, en 2024, il a été relayé l'information concernant l'ajout, à la demande du territoire, **de 4 communes supplémentaires dans le TRI** « Montpellier – Lunel – Mauguio – Palavas », toutes situées sur le territoire du bassin de l'Or, à savoir : **Baillargues, Saint-Aunès, Saint-Brès et Mudaison** (arrêté du 29 octobre 2024).

Pour mémoire, l'animation du PAPI Or a permis, au-delà du suivi technique et financier permanent et de la mise en œuvre d'actions, de réaliser deux avenant (2022 et 2024), pour permettre au PAPI Or de rester en adéquation avec les évolutions réglementaires et les avancées des actions nécessitant des changements (structurelles essentiellement).

Enfin, **l'action 0.3** de bilan du PAPI et de préparation du prochain a débuté, en interne par la rédaction du bilan à mi-parcours (2022) et a continué de monter en puissance, particulièrement en 2024 et 2025, pour préparer le **PAPI 2026-2032**, avec la mobilisation de crédits en 2025.

La gouvernance du PAPI Or s'est appuyée sur les instances mises en place lors du PAPI d'intention à savoir :

- **Le comité de pilotage** regroupant les représentants des financeurs et de l'Etat (DREAL – DDTM – Agence de l'Eau – Conseil Départemental – Conseil Régional), les représentants du Syndicat (Président et 4 Vices Présidents-1 par Intercommunalité), les 4 intercommunalités membres du Symbo (Montpellier Méditerranée Métropole, Pays de l'Or Agglomération, Lunel Agglomération et Grand Pic St Loup), les représentants des EPTB voisins, les Chambres Consulaires (Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture et Chambre d'Industrie) et les représentants du monde associatif.



Les réunions de ce comité de pilotage ont été systématiquement élargies à l'ensemble des communes du bassin versant afin de tenir informé l'ensemble du territoire des avancées et évolutions du PAPI.

Ce Comité de pilotage s'est réuni chaque année, avec à chaque fois une quarantaine de participants et une forte représentation des communes du bassin-versant.

- **Le comité technique** qui regroupe les services des membres du comité de pilotage : partenaires institutionnels (techniciens) et financiers : DREAL, DDTM, Région, Département, Agence de l'Eau, intercommunalités, EPTB Lez, EPTB Vidourle, Chambre d'agriculture. Ce comité s'est réuni en amont de chaque comité de pilotage.

Suite aux élections municipales de 2021, le Symbo a changé de présidence et a désigné de nouveaux membres au COFIL PAPI.

Par ailleurs, courant 2021, le **Préfet de l'Hérault a été désigné Préfet pilote** par le Préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée pour en assurer le suivi par le biais de son secrétaire général, nommé référent Etat, pour mener à bien cette fonction. De son côté, le Symbo, en tant que porteur du PAPI, a désigné sa nouvelle Présidente, **Mme Patricia MOULLIN-TRAFFORT, comme élue référente auprès de l'Etat** pour le suivi du PAPI Or.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 0

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
0.1	Pilotage, coordination et animation du PAPI Complet	1	Symbo	Engagé	570 000	475 232	83%
0.2	Animation SLGRI	1	Symbo	Engagé	-	-	-
0.3	Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du PAPI3	1	Symbo	Engagé	120 000	120 000	100%
Total Axe 0 :					690 000	592 232	86%

Synthèse :

La démarche de PAPI sur le bassin de l'Or rencontre un réel soutien du territoire. Le travail réalisé par le Symbo a permis d'assurer le pilotage, la coordination et l'animation du PAPI Or selon les exigences de l'Etat, tout en s'efforçant d'assurer une cohérence des actions à l'échelle du bassin-versant de l'Or.

Par ailleurs, le Symbo a continué d'assurer l'animation de la SLGRI et du relais entre l'Etat et les parties prenantes du territoire.

Enfin, l'élaboration d'un nouveau PAPI Or est montée en puissance progressivement, en vue d'un dépôt d'un PAPI pour la période 2026-2032 dès l'automne 2025.

Enseignements :

→ Une démarche à faire perdurer et à renforcer en lien avec les objectifs affichés dans le prochain PAPI Or (2026-2032)

1.2 Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La dynamique de sensibilisation aux risques d'inondation engagée dans le cadre du PAPI d'intention a été renforcée dans ce premier PAPI complet 2019-2025.

1.2.1 Sensibilisation grand public & scolaire :

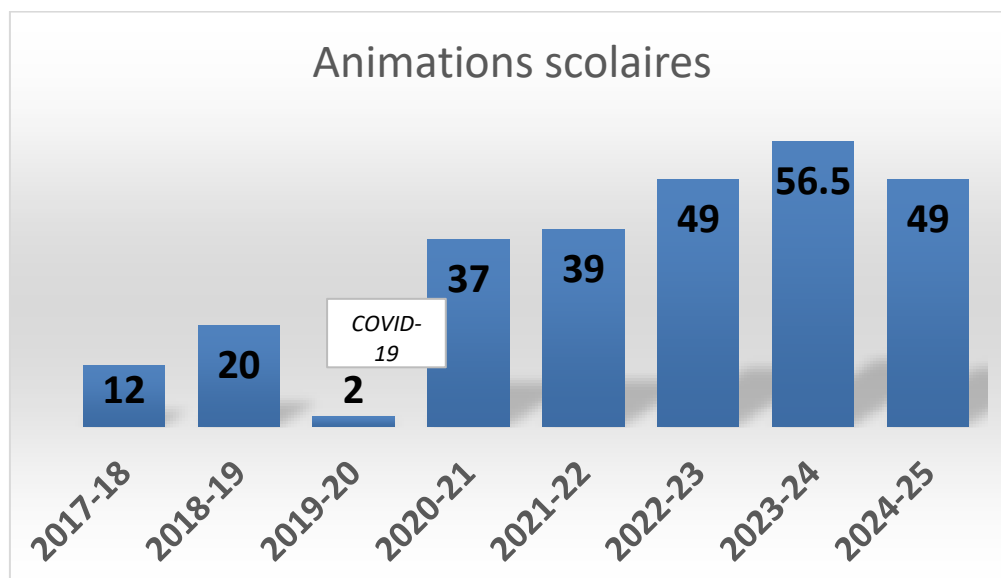
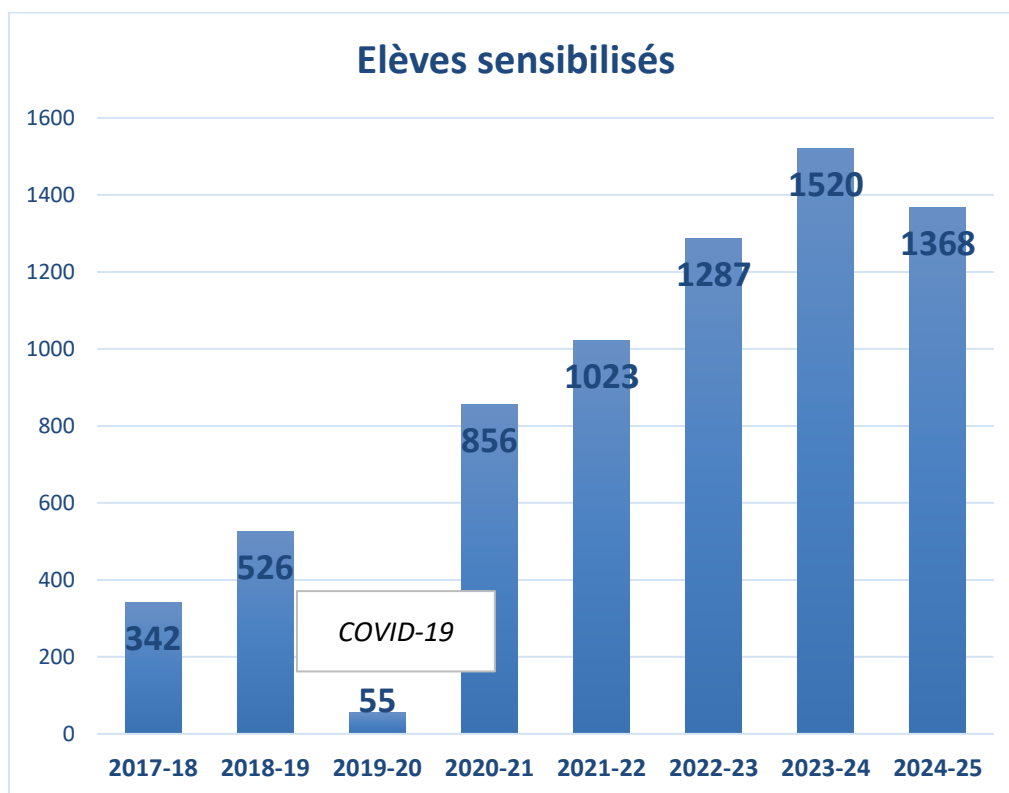
Si le PAPI d'intention avait été mis à profit pour concevoir des outils pédagogiques (maquette hydraulique, livret ludo-éducatif élève, manuel enseignant, quiz,) et élaborer un programme de sensibilisation des scolaires au risque d'inondation en partenariat avec la Direction Académique, le PAPI complet a vu la montée en puissance des animations scolaires.

En 2025, 49 animations ont été réalisées, soit 1368 élèves sur l'année scolaire 2024-25, ce qui porte à **près de 7000 le nombre des élèves sensibilisés** (6977) sur le bassin de l'Or depuis le démarrage des animations en 2018.

Les demandes ont dépassé les prévisions établies lors de l'élaboration du PAPI complet (fixées à 20 animations/an) et même celles doublées lors de l'avenant n°1 (40 animations/an).

Dans le cadre d'un second avenant, déposé début 2024, le Symbo, après avoir eu l'accord du COTECH et du COPIL PAPI, a légèrement augmenté le montant de l'enveloppe allouée jusqu'au terme du PAPI (soit une prévision de plus de 60 animations / an) afin ne pas freiner la dynamique enclenchée sur le territoire (56.5 animations réalisées en 2023-24). Par ailleurs, l'objectif est d'assurer une parfaite continuité avec le prochain PAPI (2026-32), afin que le territoire ne connaisse pas d'année blanche sur cette action essentielle au développement d'une culture du risque. C'est pour cela que l'année scolaire 2025-2026 est incluse dans ce PAPI 2019-2025. Le bilan de cette dernière année sera ajouté au bilan définitif du PAPI.

Nombre d'élèves sensibilisés sur le bassin de l'Or, grâce aux démarches PAPI



Diffusion d'une brochure grand public :

Dans le but d'informer sur le lancement opérationnel du PAPI, l'année 2019 a été l'occasion de promouvoir et diffuser une brochure d'information à destination du grand public sur le PAPI du Bassin de l'Or.

Ainsi la revue annuelle « L'Or Infos » du Symbo a été intégralement consacrée en 2019 aux inondations et distribuées dans les 70 000 boîtes aux lettres du bassin versant en tout début d'année 2020.

Par ailleurs, le Symbo poursuit son travail de sensibilisation du grand public au travers de la mise à jour régulière de son site internet (pages « gestion des inondations » et « PAPI ») et de la publication régulière sur les réseaux sociaux (facebook, instagram et linkedIn), lors notamment de vigilances météorologiques (rappels des « bons gestes », relais des vigilances, etc.).



Le Symbo a élaboré, fin 2022 à l'occasion du bilan à mi-parcours, une **lettre d'information PAPI** afin d'informer les partenaires et le grand public de l'avancement du programme d'actions. Ce document ainsi que le **rapport d'activité annuel** de l'animation PAPI sont diffusés sur le site internet du Symbo. De plus, les avancées du PAPI sont également diffusées dans la **newsletter** du Symbo mise en place en 2023.

En parallèle, un travail de sensibilisation aux actions du PAPI mais aussi aux **vigilances hydro-météo** est réalisé par le Symbo sur les **réseaux sociaux : Facebook, Instagram, LinkedIn**.

Par ailleurs le Symbo a continué à participer au projet de recherche de l'INRAE pour un Système d'Observation des Impacts des Inondations (**SO-II**), qui vise à mettre en œuvre un système pluridisciplinaire d'observation des impacts des inondations sur un territoire méditerranéen local. Il met en avant une **participation citoyenne** par le biais d'un Réseau d'Observateur des Impacts des Inondations (RO-II). Il est à noter que cette démarche fait l'objet d'un soutien de la DGPR. Le Symbo est intervenu lors de chaque séminaire annuel SO-II sur les actions du PAPI Or.

1.2.2 Pose de repères de crues

86 repères de crues et 27 supports totem bois ont été fabriqués par le Symbo. Les conventions avec les communes, après délibération, ont été signées. La pose de ces repères se poursuit sur le bassin versant (86% des repères sont posés mi-2025).

Dans la mesure du possible, le Symbo s'efforce de faire réaliser la pose des repères de crue au moment d'une animation scolaire sur la thématique au sein de la commune (exemple ci-dessous sur Lunel en 2023).



Pose de repères de crues en 2022 et 2023,

à gauche sur Baillargues, à droite lors d'une animation scolaire sur le risque inondation à Lunel

Néanmoins, certains repères de crue ont été dégradés sur la période du PAPI 2019-2025. Le Symbo s'efforce de suivre le bon état des repères de crue et de refaire fabriquer, le cas échéant, les repères de crue endommagés (travaux, vandalisme,...) ou nécessitant d'être déplacés en raison de travaux.

Par ailleurs, le Symbo a fait élaborer une maquette de panneaux de sensibilisation aux repères de crue. L'objectif est d'améliorer la visibilité et la compréhension des repères de crue déployés sur le territoire à l'aide d'un panneau informatif ludique. Une trame, identique à tous les panneaux a été élaborée par un graphiste et un travail d'identification des sites les plus intéressants a été réalisé. L'objectif est d'imprimer et de poser des premiers panneaux d'ici la fin de ce PAPI.



Projet de panneaux de sensibilisation autour des repères de crue, réalisé dans le cadre du PAPI

L'action sur le monde agricole (action 1.8) n'a pas pu être menée par la Chambre d'agriculture. Par ailleurs le retour d'expérience post-crue (action 1.9) était inscrit au PAPI comme une action « en attente », pour mobiliser des crédits rapidement en cas de crue majeure sur le bassin ce qui, à ce jour, n'a pas été le cas sur la période 2019-2025.

Enfin, le PAPI 2019-2025 ne prenait pas en compte certaines dimensions nouvelles comme le changement climatique ou les avancées techniques sur l'aléa ruissellement. Par ailleurs, il demeure essentiel de disposer d'éléments de connaissance des inondations qui soient cohérents à l'échelle du bassin-versant.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 1

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement technique	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
1.1	Poursuivre la synthèse et la diffusion des connaissances	3	Symbo	Engagé	10 000	0	0%
1.2	Etudes hydrauliques spécifiques	2	Symbo /EPCI	Engagé	120 000	0	0%
1.3	Développer et diffuser la connaissance sur la vulnérabilité du territoire à la submersion marine	1	POA	Engagé	100 000	0	0%
1.4	Actions de communications envers le grand public	1	Symbo	Engagé	25 000	0	0%
1.5	Actions d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire	1	Symbo	Engagé	275 000	260 000	95%
1.6	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation et submersion marine	1	Symbo	Engagé	20 000	0	0%
1.7	Pédagogie, fabrication et pose de repères de crues	1	Symbo	Engagé	20 000	0	0%
1.8	Programme de sensibilisation du monde agricole	2	Chambre agriculture	Reporté	20 000	0	0%
1.9	Optimiser les REX et les premières réponses à la crise	2	SYMBO	Engagé	10 000	0	0%
1.10	Elaboration d'un DICRIM Métropolitain sur le bassin de l'Or	-	3M	Engagé	78 000	0	0%
Total Axe 1 :					678 000	260 000	38%

Synthèse :

De manière globale, les actions de l'axe 1 ont été engagées techniquement, généralement en régie au sein du Symbo, mais n'ont pas pu, faute de temps, être engagées à l'aide d'une prestation externe pour prendre une dimension supplémentaire.

La sensibilisation scolaire bénéficie d'un **succès continu** qui mérite d'être maintenu, voire renforcé en diversifiant les animations et le public cible.

Enseignements :

- ➔ **Succès continu de la sensibilisation scolaires** (7 000 élèves)
- ➔ **Un volet communication à renforcer**
- ➔ **Des connaissances à actualiser / créer :**
 - *Modélisations cohérentes à l'échelle du bassin-versant*
 - *Aléa ruissellement*
 - *Changement climatique*

1.3 Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Dans le but d'améliorer la connaissance pluviométrique et hydrologique du bassin-versant, mais aussi d'anticiper l'avertissement local aux crues et la gestion de crise, un volet important du PAPI Or 2019-2025 concerne l'axe 2. Pour cela, le Symbo a sollicité l'expertise du Service de Prévision des Crues (SPC). Après analyse des besoins, de l'hydrologie et de campagnes de terrain, il a été proposé un réseau de mesures pour instrumenter les cours d'eau du bassin de l'Or et l'étang, en vue d'améliorer la prévision des crues par un Système d'Avertissement Local aux Crues (SDAL).

En 2023, les sites potentiels d'implantation ont été validés sur le terrain par le prestataire retenu pour la fourniture/pose, le SPC et le Symbo. L'action 2.1 arrive bientôt à sa fin (certains compléments hydrologiques vont être demandés). Le réseau comprenant une quinzaine de stations hydrométéorologiques a été approuvé, après échanges avec les EPCI et délibération favorable du comité syndical du Symbo. Les deux premières stations ont été installées dès le mois d'octobre 2023 et les travaux des suivantes se sont poursuivis durant l'année 2024, jusqu'au tout début 2025.

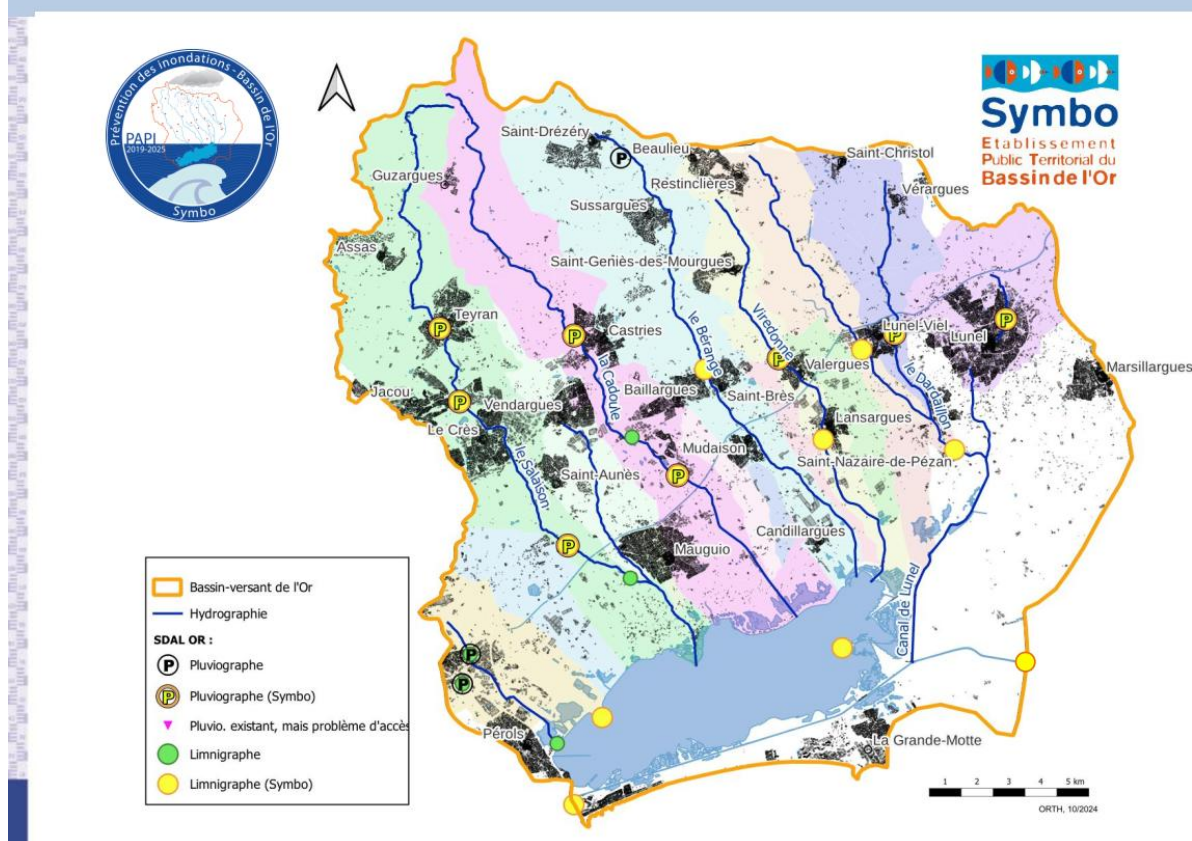


Station hydrométrique déployée sur le Dardaillon à Saint-Nazaire-de-Pézan, avec son panneau d'information

C'est désormais un parc de 16 stations qui sont déployées sur le périmètre du PAPI Or : 16 limnigraphes, dont 8 pluviographes. Ces installations sont gérées par le Symbo.

UN RESEAU ADAPTE AUX ENJEUX

14



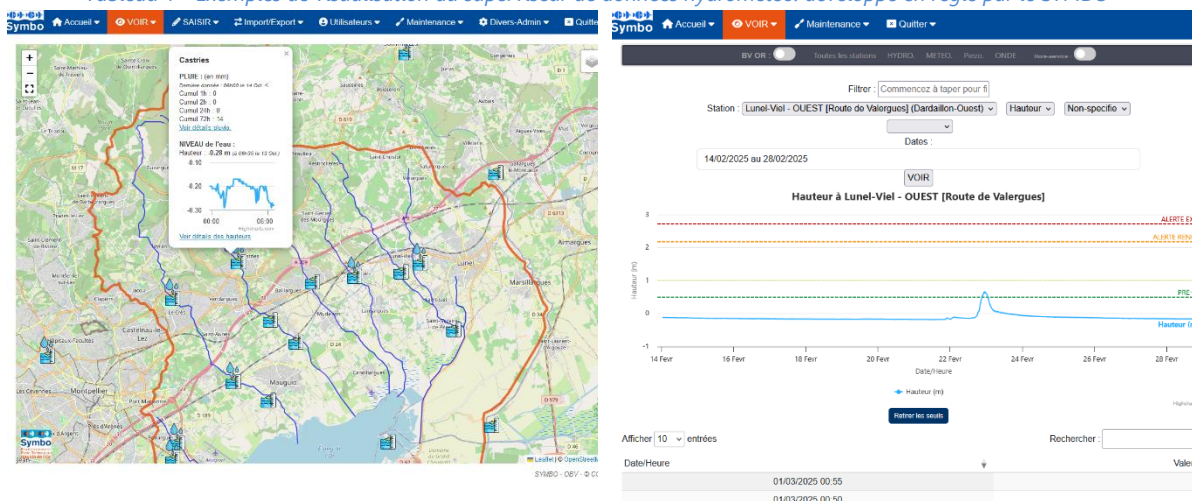
Serveur de concentration et de supervision des données des stations (y/c hors Sympo) :

Le Sympo a réalisé en régie le développement informatique et la mise en place d'une infrastructure d'hébergement robuste des données envoyées de manière continue par les stations hydrométéorologiques du territoire.

Ce développement en régie a permis des économies, permettant au Sympo de limiter le coût de fonctionnement de ce parc de stations.

Ce concentrateur/superviseur de données collecte également les données de nombreux autres partenaires (Météo France, 3M, SPC, etc.).

Tableau 1 - Exemples de visualisation du superviseur de données hydrométéo. développé en régie par le SYMPO



Cet outil **continuera de monter en puissance progressivement** afin qu'il puisse alimenter les différents partenaires du territoire sous diverses formes (accès au site internet, envoi des données, etc.). Il constitue une première réponse à la troisième étape prévue dans l'axe 2, à savoir la conception et mise en œuvre d'un dispositif de prévision des crues (action 2.3).

Cette démarche répond aux besoins identifiés dans le cadre du PAPI d'intention :

- D'améliorer la connaissance par le développement d'un réseau de stations hydrométéorologiques, de manière à suivre les débits des cours d'eau à enjeux sur les secteurs vulnérables, en corrélation avec la pluviométrie et le niveau de l'étang,
- D'anticiper l'alerte et la gestion de crise.

Par ailleurs, le Symbo a mis en place une veille météo qui suit la pluviométrie, l'hydrologie et l'impact sur le terrain, le cas échéant. Ce suivi, interne au Symbo pour l'heure, fait l'objet de fiches événements internes. Le service routes du Département a manifesté son intérêt pour ce type de retours. Une meilleure corrélation entre événements pluvieux et routes inondées constitue un élément à renforcer dans le prochain PAPI, ainsi que le renforcement du partage d'information avec les autres partenaires du territoire sur ce sujet.

A noter que, depuis le 1^{er} janvier 2025, le Symbo a mis en place une astreinte pour la surveillance et l'intervention sur les ouvrages hydrauliques dont il a la gestion : systèmes d'endiguement de Lunel-Viel et de Saint-Nazaire-de-Pézan. Cette astreinte contribue à l'accomplissement des obligations réglementaires d'entretien et de surveillance continue en toutes circonstances, et en particulier en situation de crue. Cette astreinte permet également, entre autres, d'assurer le suivi de la maintenance du parc de stations hydrométéorologiques déployées par le Symbo.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 2

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement technique	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
2.1	Etude de faisabilité d'un système visant à améliorer la prévision des crues sur les cours d'eau à enjeux du bassin versant	1	Symbo	Engagé	120 000	120 000	100%
2.2	Définition et Mise en place d'un réseau de mesures	2	Symbo	Engagé	264 000	264 000	100%
2.3	Conception et mise en œuvre d'un dispositif de prévision des crues sur une partie du bassin versant	2	Symbo/EP CI	Reporté	120 000	0	0%
Total Axe 2 :					504 000	384 000	76%

Synthèse :

Ce PAPI a permis de poser les fondations d'un Système D'Avertissement Local aux crues. Le Symbo a vérifié la pertinence du projet puis a mis en place un réseau de 16 stations hydrométéorologiques. La concentration et supervision de ces stations, ainsi que celles d'autres producteurs de données, a été réalisée dans le cadre de ce PAPI, en régie par le Symbo. Néanmoins, il est nécessaire d'aller plus loin en termes de fiabilisation des mesures, de détermination des avertissements par anticipation, de communication des avertissements, d'échanges des données en vue d'intégrer ces avertissements dans les dispositifs des différents acteurs de la gestion de crise des inondations.

Enseignements :

→ **Un Système D'Avertissement Local (SDAL) aux crues déployé par le Symbo qui doit continuer de monter en puissance**

1.4 Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Le Symbo continue son travail d'accompagnement des communes du territoire dans la réalisation et l'actualisation de leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ou DICRIM, ainsi que, le cas échéant, dans la réalisation d'exercices de crise. Il peut également réaliser un rôle d'appui technique dans l'obligation de mise en place d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PiCS) sur chacun des EPCI du bassin de l'Or.

Par ailleurs, la Métropole de Montpellier continue le déploiement de l'outil « Ville En Alerte » (VEA) sur les communes de son territoire. Ce dernier a été déployé sur l'ensemble des communes 3M en 2021. Dans ce cadre, la coordination intercommunale, renforcée par la loi Matras (nov. 2021), prend tout son sens. Des exercices à l'échelle des pôles territoriaux de la Métropole sont programmés.

Du côté du Grand Pic Saint Loup, plusieurs exercices de crise intercommunaux ont été réalisés, dont un sur le risque inondation (2022). Même si les communes concernées sont en dehors du bassin-versant de l'Or, des communes ainsi que le Symbo ont pu assister à l'exercice en tant qu'observateur.

Côté Pays de l'Or Agglomération, un travail pour l'émergence d'un PiCS est en cours. Tandis que Lunel Agglomération prépare cette démarche.

Enfin, côté « retours d'expériences » post-crue, le Symbo continue de collecter, en régie, les données de chaque événement notable sur le territoire afin de constituer une base de données de ces épisodes. Dans un prochain PAPI, il serait important d'arriver à compléter les moyens de collecte de données de terrain mais aussi de classement et de rediffusion vers le grand public de ces informations.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 3

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement technique	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
3.1a	Coordination des PCS et des exercices de secours sur le BV : Mise en œuvre et coordination des exercices de secours sur le BV	1	SYMBO	Engagé	50 000	0	0%
3.1b	Mise à jour des et coordination intercommunale des PCS	1	Communes/EPCI	Engagé	75 000	0	0%
3.1c	Coordination des PCS sur le territoire de la Métropole (pour mettre les PCS en conformité avec l'outil VeA)	1	3M	Engagé	75 000	62 500	83%
3.2	Optimiser les REX et les premières réponses à la crise	2	SYMBO	Engagé	PM	PM	-
Total Axe 3 :					200 000	62 500	31%

Synthèse : Les collectivités gémapiennes et l'EPTB Or (Symbo) ont réalisé de nombreuses actions durant ce PAPI Or, pour améliorer l'alerte et la gestion de crise. Néanmoins, ces actions ne ressortent que faiblement dans le bilan financier car beaucoup d'entre elles ne sont pas éligibles aux aides liées aux PAPI ou ont été réalisées en régie.

Enseignements :

→ **Un volet à renforcer, notamment le volet « exercice » mais des difficultés de financement (axe non-éligible au financement Etat des PAPI)**

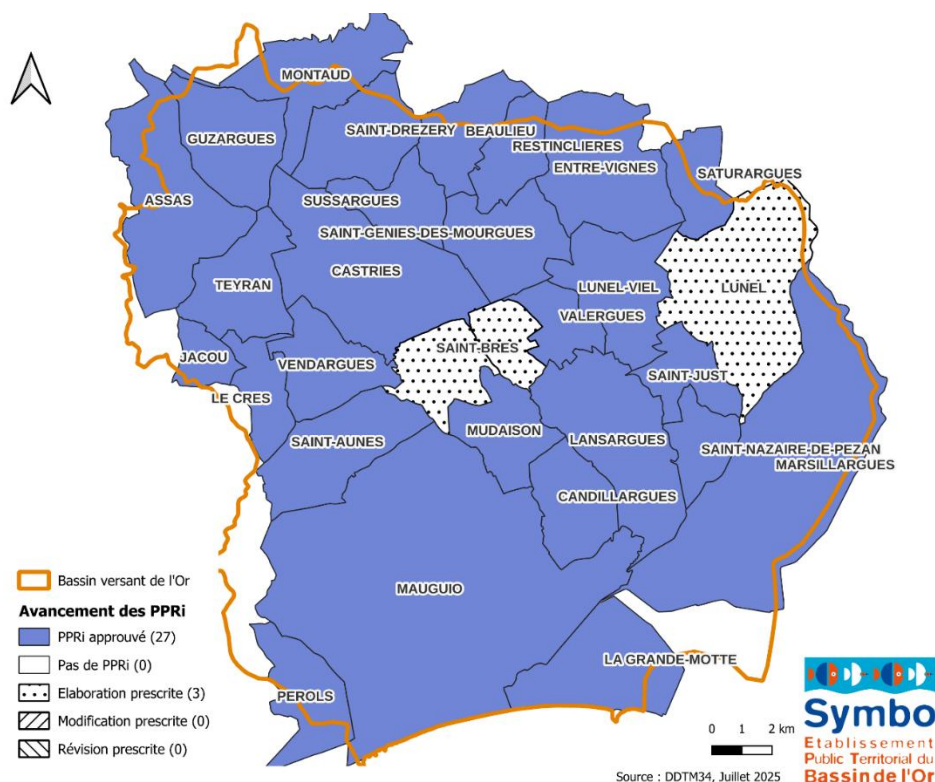
1.5 Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Les services de l'Etat continuent la révision des PPRi inondation du territoire. Mi-2025, il est affiché le bilan suivant :

- **27 PPRi approuvés**
 - Le dernier PPRi révisé correspond à celui de Mauguio-Carnon (approbation 05/03/2025) qui intègre les dernières connaissances en matière d'aléa inondation, y compris sur le littoral.
 - **3 PPRi prescrits :**
 - Lunel : suite à annulation du PPRI approuvé. L'élaboration sera relancée lorsque les aménagements de la basse plaine du Vidourle seront actés et les travaux réalisés.
 - St Brès et Baillargues : suite à annulation des PPRI approuvés en 2005.
- Nota : Les cartes d'aléas restent valables (cf. Porter à connaissance)

De son côté, le Symbo poursuit son travail d'accompagnement technique et méthodologique auprès des collectivités du territoire (PLU, SCOT,...) dans l'échange avec les bureaux d'études sur des projets d'aménagements (dossiers loi sur l'eau, ...) et de relais vis-à-vis des parties prenantes sur le projet de Plan de Gestion des Risques Inondations (PGRI) et sa Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI).

Sur le volet de l'amélioration des connaissances et de la prise en compte du ruissellement sur le territoire, il est à noter les études en cours sur le territoire de la Métropole de Montpellier. Cette problématique est à renforcer dans le prochain PAPI sur le reste du bassin-versant, afin de garder une cohérence.



Cartographie de l'avancement des PPRi du bassin de l'Or (juillet 2025)

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 4

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement technique	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
4.1	Maitriser l'occupation des sols en zone inondable - Poursuite et révision des PPRinondations	1	Etat	Engagé	-	-	-
4.2	Maitriser l'occupation des sols en zone inondable - Suivi des SCOTs/Renforcement des liens avec Aménageurs	1	EPCI	Engagé	200 000	0	0%
4.3	Gestion et maîtrise du ruissellement – Amélioration des connaissances et prise en compte des risques d'inondation	1	EPCI/Communes	Engagé	-	-	-
Total Axe 4 :					200 000	0	0%

Synthèse :

Une action continue est réalisée sur ce volet sur le territoire du bassin de l'Or, en dépit de l'absence de crédits engagés via le dispositif PAPI (travail réalisé en régie par le Symbo et les EPCI). Ce travail est absolument à faire perdurer sur le bassin, afin de continuer à faire l'interface entre les connaissances en matière d'inondation et leurs prises en compte dans l'urbanisme.

Enseignements :

→ Une action continue à faire perdurer

1.6 Axe 5 : Action de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'action clé de l'axe 5 a été lancée courant 2021. En effet, la réalisation des diagnostics de vulnérabilité des bâtiments (action 5.1) au travers d'un programme complet intitulé « **OR ALABRI** » a permis de mobiliser, en priorité, les propriétaires pré-identifiés dans le PAPI d'intention afin de les mobiliser et les accompagner jusqu'à la réalisation d'éventuels travaux de mitigation du risque inondation sur leur habitation.



L'avenant au PAPI approuvé en 2022 a permis de renforcer l'action 5.1, notamment sur les volets communication, animation, suivi, bilan et accompagnement des propriétaires, afin d'obtenir, par la suite, un taux de réalisation de travaux le plus élevé possible (cf. actions 5.2 et 5.3).

Après le lancement de la démarche lors du dernier trimestre 2021 (*élaboration des outils, réunions de lancement, etc.*), et la tenue de 11 réunions publiques en 2022, l'année 2023 a permis de poursuivre les diagnostics engagés et d'accompagner les particuliers vers les travaux préconisés. L'année 2024 a été consacrée à un important travail d'animation du dispositif auprès des deux communes littorales du bassin de l'Or (Mauguio-Carnon et La Grande-Motte), mais aussi pour élargir le dispositif à l'échelle du bassin versant et relancer les personnes ayant fait des diagnostics (en 2022/23) pour les inciter à franchir le cap des travaux de protection.

Il en résulte une forte demande sur le territoire avec de nombreux diagnostics réalisés courant 2025 et qui devraient déboucher sur de nouveaux travaux fin 2025/ début 2026.

Bilan mi-2025 :

- **4000 courriers** d'invitation aux réunions publiques envoyés, en plus d'une communication élargie (presse, bulletins municipaux, réseaux sociaux...)
- **102 courriers** pour des relances des travaux proposés
- **14 réunions publiques** d'information sur le dispositif : Baillargues, La Grande Motte, Lansargues, Le Crès, Lunel, Mauguio-Carnon (2), Mudaison, St-Brès, St-Just, Restinclières, Teyran, Valergues, Vendargues.
- **345 personnes** présentes aux différentes réunions publiques
- **500 dossiers ouverts** sur 17 communes
- **356 diagnostics terminés et remis**, dont :
 - 4 activités économiques
 - 1 exploitation agricole
 - 6 copropriétés
 - 345 habitations individuelles
- **29 dossiers de subventions « travaux » déposés**
- **21 dossiers « travaux » dont le solde est demandé ou mandaté => travaux terminés**
- **307 000 € de travaux de protection réalisés**



Pour mémoire, le dispositif « **OR ALABRI** » est ouvert à tous sur le bassin-versant de l'Or. Pour plus de renseignements il existe trois moyens de contacter le dispositif afin de connaître son éligibilité :



Plaquette d'information sur « OR ALABRI »



Exemple de diagnostic (dès le début 2022)



Exemple de travaux à réaliser

Par manque de moyens humains de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, l'action 5.4 est reportée au prochain PAPI (cf. COPIL PAPI du 14/12/23), avec un portage qui sera à définir lors de son élaboration.

Suite à l'avenant n°2 au PAPI Or (2024), une nouvelle action a vu le jour sur le territoire de la Métropole pour diagnostiquer les bâtiments en zone inondable par ruissellement. Il s'agit du dispositif « Ruissel'Alabri ». Le lancement du dispositif (demande de subvention, passation de marché) a été engagé en 2025.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 5

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement technique	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
5.1	Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments	1	Symbo	Engagé	375 000	375 000	100%
5.2a	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI - Priorité1 portage collectif	1	EPCI/Communes	Engagé	50 000	0	0%
5.2b	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI - Priorité1 particuliers	1	Particuliers	Engagé	405 000	307 059	76%
5.2c	Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises en ZI - Priorité1 entreprises	1	Entreprises	Engagé	40 000	0	0%
5.3a	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI - Priorité2 portage collectif	2	EPCI/Communes	Engagé	50 000	0	0%
5.3b	Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI - Priorité2 particuliers	2	Particuliers	Engagé	230 000	0	0%
5.4	Réduire la vulnérabilité aux exploitations agricoles - diagnostics et propositions de travaux	1	Chambre agriculture	Reporté	20 000	0	0%
5.5	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable : "RUISSEL'ALABRI" - Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments	-	3M	Engagé	120 000	120 000	100%
Total Axe 5 :					1 290 000	802 059	62%

Synthèse :

L'axe 5 du PAPI Or a permis de lancer et de consolider le dispositif « OR ALABRI », centré sur les diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité des bâtiments. La dynamique est réelle : forte mobilisation du public (réunions, diagnostics), premiers travaux engagés et financés (mi-2025 : 356 diagnostics terminés et 21 travaux terminés). Toutefois, des difficultés persistent : abandon de l'action agricole faute de portage, faible implication des entreprises, et nécessité de maintenir une animation soutenue pour transformer les diagnostics en travaux effectifs.

Enseignements :

- Une dynamique lancée et appréciée sur le territoire
- Une relance réalisée à l'automne 2024 qui indique une attente du territoire
- Abandon de l'action sur les exploitations agricoles (CA34) qui nécessite un travail ciblé dans un prochain PAPI ; Difficultés à toucher les entreprises du territoire.

1.7 Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Toutes les actions de priorité 1 de cet axe ont été engagées. Par ailleurs, 2 actions sont terminées. Les deux seules actions qui ont un statut différent ne bénéficiaient pas ou peu de cofinancement (aucun financement FPRNM) : l'action 6.7 est reportée au prochain PAPI et la 6.8, qui était inscrite pour mémoire (cf. FEDER uniquement), n'est pas engagée à ce jour.

1.7.1 Action 6.1 : Coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau (Symbo)

L'animation du PAPI, portée par le Symbo, continue son travail d'appui technique à la mission « rivière » de l'EPTB afin de garantir une bonne intégration des problématiques « inondation » et « gestion des milieux aquatiques » à l'échelle du bassin-versant et notamment des différents plans de gestion des ripisylves.

Il est à noter la prise de l'arrêté préfectoral, en octobre 2021, valant Déclaration d'Intérêt Général (DIG) pour la mise en œuvre des plans de gestion des cours d'eau du bassin-versant. Le renouvellement de cette DIG est en cours de préparation par le Symbo (2025).

Par ailleurs, il est à noter une étude en cours, hors PAPI et portée par le Symbo, sur l'élaboration de projets de restauration de la Cadoule et du Bérange.

1.7.2 Action 6.2 : Favoriser l'expansion des crues de la Jasse en amont de la RD189 (POA)

Cette action, **financée à 100% dans le cadre des mesures compensatoires** hydrauliques de la DDAg, a débuté en 2023 par le lancement des études de maîtrise d'œuvre. Une modélisation hydraulique plus fine réalisée à l'échelle du projet a démontré l'intérêt de faire évoluer le parti d'aménagement.

Le projet initial contenait des aménagements en partie nord dans le secteur du Chemin de la Trinité qu'il a été convenu de remplacer par une incitation à la démarche « Or Alabri » car l'effet des aménagements structurels était négligeable. Il a été intégré les contraintes foncières et environnementales sur l'emprise du projet.

Les objectifs de l'opération sont devenus les suivants :

- La mise hors d'eau de l'activité agricole du Mazet des Saveurs et la réduction de la hauteur d'eau au niveau d'une habitation individuelle pour la crue centennale de la Jasse ;
- L'absence d'impacts du projet, notamment à l'aval de la RD189, pour la nouvelle crue de référence qui est la crue de septembre 2014 (supérieure à la crue centennale).

Les travaux consistent à :

- Secteur du Lac de la Mourre : Elargir légèrement et stabiliser la ravine existante entre la Jasse et le Lac de la Mourre, afin de tamponner davantage les crues tout en stoppant le phénomène de ravinement et les dégâts potentiels (ex. frayère détruite lors de la crue de 2014).
- Secteur BRL : Création d'un lit moyen en rive droite par terrassements en déblais et stabilisation des berges ; Création d'une plateforme en rive gauche, avec un très léger déblais, afin de favoriser le retour des eaux de crue vers le lit mineur du cours d'eau.

Le comité de pilotage du 13 mai 2025 a retenu le scénario proposé. La procédure de DIG est prévue pour le second semestre 2025 et la déclaration « loi sur l'eau » pour le premier semestre 2026 pour l'obtention d'une autorisation de réaliser les travaux à l'été 2026 (durée : 2 mois).

1.7.3 Action 6.3 : Ecrêtement sur le secteur des Moulygous à Baillargues (3M)

Action abandonnée au terme des études d'avant-projet (cf. actualisation négative de l'ACB).

Les études au stade avant-projet (AVP) ont été livrées en octobre 2020. Il a tout d'abord été demandé une actualisation du coût de l'acquisition foncière, puis le travail de la maîtrise d'œuvre s'est concentré sur la levée des réserves de la Commission Mixte Inondation (CMI) lors de la labellisation du PAPI à savoir : *« mettre à jour au regard des observations de l'Irstea, les ACB et de réaliser une analyse de sensibilité des résultats. En l'absence de démonstration socio-économique de la pertinence des opérations, le FPRNM ne participera pas à leur financement »*.

La livraison de l'ACB actualisée avec la nouvelle estimation foncière, retient un coût total de 3.54 M€ HT. Les résultats de l'ACB donnent un ouvrage avec une durée d'amortissement supérieure à 100 ans, quelles que soient les hypothèses retenues de l'analyse de sensibilité. Seule l'hypothèse d'un coût du foncier nul donne un résultat légèrement meilleur (rentabilité : 88 ans).

L'ACB a été transmise au Préfet pilote (copie DREAL, DDTM, Symbo et Ville de Baillargues) afin de statuer sur le maintien des financements FPRNM (en réponse à la remarque de la CMI) qui a confirmé le non-financement de cette opération. Face à l'absence de cofinancements, la Métropole, en accord avec la ville de Baillargues, a souhaité s'orienter vers d'autres solutions : reprise de la berge pour faciliter les débordements sur ce secteur et réduction de vulnérabilité sur le bâti dans la partie aval à l'aide du dispositif « OR ALABRI ».

1.7.4 Action 6.4 : Ralentissement et déviation des écoulements du Bérange en amont des lieux habités de Candillargues (POA) [action déplacée dans l'axe 7 : 7.8]

Cette action a fait l'objet d'une modification, dans l'avenant n°2 au PAPI Or (2024) vers un nouveau scénario d'aménagement, déjà étudié initialement. Ce nouveau parti d'aménagement a entraîné le déplacement de l'action dans l'axe 7 du PAPI Or (action 7.8).

1.7.5 Action 6.5 : Réduction des inondations de la Balaurie dans la ZAC de St Aunès (POA)

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage de POA, a démarré courant 2023 par une phase de maîtrise d'œuvre amont. Différents scénarios ont été étudiés pour atteindre l'objectif évoqué dans la fiche action PAPI. Après une analyse multicritère des différents scénarios, il a été retenu un projet plus ambitieux permettant de restaurer le cours d'eau en termes d'hydromorphologie et ainsi améliorer la biodiversité et la qualité de l'eau dans le même temps que les objectifs de prévention des inondations.

Ce scénario a été validé par le comité technique (29/01/2024) puis le comité de pilotage (14/06/2024) du projet. Le projet a fait l'objet d'une réunion de phase amont à la DDTM³⁴, le 12/06/2025, et fera l'objet d'un dépôt officiel de la demande d'autorisation environnementale durant l'été 2025, pour une demande de subvention PAPI « travaux » d'ici septembre 2025.

PAPI Or 2019-2025 : Focus sur quelques actions structurales

Réduction des inondations de la Balaurie dans la ZAC de St-Aunès

Objectifs : Protéger pour une crue centennale « 100 ans »

- 10 entreprises de la ZAC de Saint-Aunès ;
- Centre-ville de Vendargues

Restaurer le cours d'eau (hydromorpho., biodiversité, qualité de l'eau)

Description succincte :

- Elargissement lit majeur 30m-90m ;
- Hydromorphologie : méandrage lit mineur, connexions latérales, diversification des écoulements ;
- Biodiversité : plantations, zones humides, refuges, haies sèches

Coût prévisionnel : 3 800 000 € HT

Calendrier :

- Juillet : dépôt DAE/DUP/Expro
- Septembre : Demande des subventions travaux
- Janvier 2027 : début des travaux
- Été 2027 : mise en service

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

gestion de l'eau **biodiversité**




1.7.6 Action 6.6 : Intervention sur le remblai du Golf de Massane à Baillargues (3M)

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage 3M, qui consistait à araser un merlon situé en amont du Golf de Massane et en aval immédiat de la voie SNCF, en lien avec la protection de deux activités économiques en amont (310 emplois protégés), a été réalisée en juin 2019. L'opération est donc terminée, même si la problématique demeure sur le remblai du golf situé sur la rive droite du cours d'eau qui est sous la responsabilité du Gémapien Pays de l'Or Agglomération (POA).

1.7.7 Action 6.7 : Réfection du pont de la RD110 sur le Dardaillon à Lunel-Viel (Lunel Agglo / SYMBO)

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage SYMBO, par délégation de Lunel Agglo, placée en priorité 2 en raison de l'absence de cofinancements excepté la participation espérée de la Région a été reportée au prochain PAPI pour se concentrer sur les nombreuses actions déjà en cours et dont les financements ont été engagés.

1.7.8 Action 6.8 : Protection des inondations du Nègue-Cats à Lattes/Mauguio: finalisation du schéma directeur (bassin de rétention et réfection OH RD189) (3M)

Cette action, sous maîtrise d'ouvrage Montpellier 3M n'a pas débuté à ce jour. Néanmoins, cette action (1,5M€) était inscrite « pour mémoire » en raison de l'absence de cofinancement excepté une participation espérée du FEDER (20%).

1.7.9 Action 6.9 : Gestion raisonnée du littoral

Sur cette thématique, au-delà des suivis de l'érosion du trait de côte réalisés notamment par l'Entente Interdépartementale de Démoustication (EID), une étude de préfiguration d'une gouvernance littorale sur le Golfe d'Aigues-Mortes (GAM) a été engagée, en juin 2020, par les 4 EPCI concernés : Pays de l'Or Agglomération, Sète Agglopol Méditerranée, Montpellier Méditerranée Métropole et la Communauté de communes Terre de Camargue. Cette étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire émerger une nouvelle gouvernance littorale a débouché sur la création d'une entente interEPCIs au travers d'un conventionnement entre ses 4 membres. Les missions portées par l'entente du Golfe d'Aigues-Mortes concernent 3 domaines (avec un 1 ETP par mission) :

- la biodiversité et la qualité des milieux marins,
- les usages,
- les risques littoraux (érosion).

Cette structure est en place depuis l'année 2024 et a débuté une phase de coordination des actions des différents PAPI engagés sur le golfe d'Aigues-Mortes.

Il est à noter que la commune de Mauguio-Carnon a souhaité intégrer la liste des communes littorales de la stratégie nationale pour la mer et le littoral 2024-2030. Depuis le décret de juillet 2023, la commune de Mauguio-Carnon s'est engagée à appliquer les articles L.121-22-1 à 12 du code de l'urbanisme vis-à-vis du recul du trait de côte. Elle doit notamment élaborer une carte locale d'exposition au recul de trait de côte, qui sera intégrée au PLU.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 6

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement	Montant prévisionnel	Montant engagé prévisionnel	Taux d'engagement prévisionnel
6.1	Mise en place et coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau du BV	1	SYMBO	Engagé	PM	-	-
6.2	Favoriser l'expansion des crues de la Jasse en amont de la RD189 à Mauguio	2	POA	Engagé	PM	-	-
6.3	Ecrêtement amont sur le ru de l'Aigues-Vive à Baillargues	1	3M	Terminée (abandonnée au terme des EP)	42 400	42 400	100%
(6.4)	Action sur Candillargues déplacée dans l'axe 7 (action 7.8) suite avenant n°2	1	-	-	-	-	-
6.5	A2- Réduction des inondations de la Balaurie dans la ZAC de St Aunès	1	POA	Engagé	2 428 000	2 428 000	100%
6.6	A6-Réduction des inondations de la Cadoule à Baillargues/St Aunès (ZAC de Massane/Emmaüs)	1	3M	Terminé	350 000	350 000	100%
6.7	A12- Réfection du pont de la RD110 sur le Dardaillon-Est à Lunel-Viel	2	Lunel Agglo / Symbo	Reporté	-	-	-
6.8	A16-Protection des inondations du Nègue-Cats à Lattes/Mauguio : finalisation du schéma directeur (bassin de rétention et réfection OH RD189)	2	3M	Non-engagée	1 500 000	0	0%
6.9	Gestion raisonnée du littoral	2	EPCI/Communes/Entente interco. Golfe d'Aigues Mortes (GAM)	Engagé	-	-	-
Total Axe 6 :					4 320 400	2 820 400	40%

Synthèse :

Toutes les actions bénéficiant de crédits du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) seront enclenchées dans le cadre de ce PAPI.

En dehors de ces actions, toutes les actions ont été engagées exceptées une action reportée au prochain PAPI (action 6.7 sur Lunel-Viel) et une action non-engagée (action 6.8 sur le Nègue-Cats). Si l'on retire l'action 6.8, qui ne bénéficiait pas de cofinancement Etat (FPRNM) et CD34, le taux d'engagement est alors de 100%, y compris sur les actions inscrites pour mémoire.

Enseignements :

- Une capacité démontrée du territoire à mettre en œuvre des actions structurales, dans un contexte de mise en place de la GEMAPI, malgré les difficultés et le temps nécessaire à l'émergence de celles-ci.
- 1 action reportée à un prochain PAPI Or.

1.8 Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

1.8.1 Action 7.1 : Aide à la mise en œuvre de la GEMAPI et à l'application du décret « digues »

L'ensemble des sous-actions qui y sont liées sont terminées.

1.8.1.1 *Pays de l'Or Agglomération (POA) :*

POA a engagé sur son territoire une étude préalable à la définition des systèmes d'endiguement en juillet 2019. Son objectif était d'aider à la décision des élus de l'EPCI pour définir les systèmes d'endiguement sur lesquels l'Agglomération engagera sa responsabilité de GEMAPIEN. Cette étude intègre également la partie littorale en vue d'identifier les ouvrages de défense contre la mer. Les propositions de systèmes d'endiguement ont été approuvées par le Conseil d'Agglomération de fin décembre 2021.

A noter que l'étude n'intègre pas la réalisation des dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement retenus.

1.8.1.2 *Montpellier Méditerranée Métropole :*

La Métropole de Montpellier a terminé fin 2019 son travail de recensement, d'identification et d'investigations complémentaires sur les ouvrages de protection contre les inondations du bassin de l'Or sur son territoire.

Il a notamment été réalisé des investigations géotechniques et topographiques sur les ouvrages suivants :

- Digue de la Cadoule à Baillargues
- Bassin de rétention de la Balaurie amont à Vendargues (BR Les Combes, BR les Fourques et la carrière Michelet).

1.8.1.3 *Symbo :*

L'EPTB Or, en tant que gestionnaire des digues classées de Lunel Agglomération par délégation GEMAPI, réalise une mission d'appui à la surveillance des digues classées. Pour cela, les conventions de gestion avec les communes concernées (Lunel-Viel et Saint-Nazaire-de-Pézan) ainsi que les consignes de surveillance des digues ont été mises à jour. Ont également été mises à jour les Etudes De Danger (EDD) pour finalement déposer, fin 2021, les demandes de régularisation des systèmes d'endiguement de ces deux ouvrages classés sur le Dardaillon. Ces deux systèmes d'endiguement ont été régularisés par arrêtés préfectoraux du 19 décembre 2022.

Les études de sécurisation de ces deux digues prévues au PAPI (actions 7.5 et 7.6) et demandées dans l'arrêté de régularisation ont débuté dans la foulée.

1.8.2 Action 7.2 : Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio (POA)

Cette opération a été lancée via un groupement de commandes entre l'Agglomération du Pays de l'Or (collectivité dotée de la compétence GEMAPI) et le Conseil Départemental de l'Hérault, propriétaire de la route départementale impliquée dans le projet initial. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2020. Trois variantes ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires en concertation avec la mairie et avec l'appui technique du Département et du Symbo.

Au final, c'est la solution qui implique la fermeture de la rue Kipling qui a été retenue, en plus de la reconstruction de 150ml de digue existante. Ce scénario d'aménagement revêt l'avantage de ne plus nécessiter le recours à un batardeau pour fermer le système d'endiguement, ce qui facilite

grandement la gestion de crise de l'ouvrage. Par ailleurs, comme cette solution n'implique plus de modifier la route départementale, la maîtrise d'ouvrage des travaux sera réalisée uniquement par POA.

Le dossier d'autorisation environnementale a été déposé début mars 2024. L'enquête publique a eu lieu au printemps 2025.

Les travaux sont prévus pour septembre 2025 (2 mois). Le dispositif devrait donc être opérationnel d'ici la fin d'année 2025.

PAPI Or 2019-2025 : Focus sur quelques actions structurales




21

Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio

Objectif : Protéger pour une crue centennale « 100 ans »

- 300 habitations hors d'eau
- 1001 habitants mis en sécurité
- 10 entreprises hors d'eau

Description succincte :

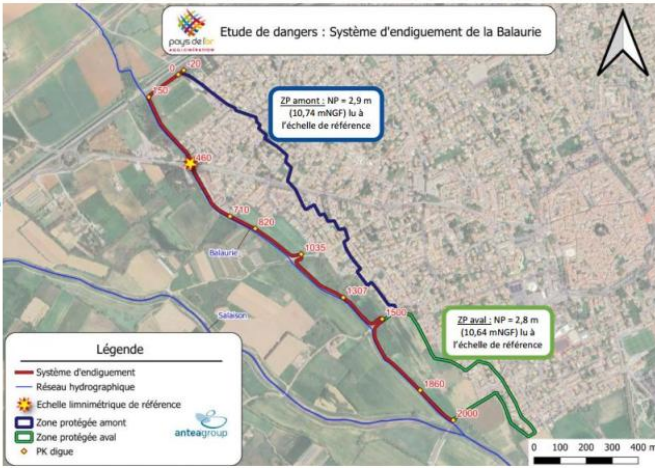
- Sécurisation du tronçon 1 de la digue afin de rehausser le niveau de protection du système d'endiguement pour Q100

Coût prévisionnel : 235 000 € HT

Calendrier :

- Juin 2025 : Arrêté d'autorisation des travaux
- Sept 2025 : Début des travaux (2 mois)
- Dec 2025: Dispositif opérationnel

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or



0 100 200 300 400 m

gestion de l'eau
biodiversité

1.8.3 Action 7.3 : Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (Cannebeth) (POA)

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage POA, a débuté fin 2023.

La solution initiale, qui consistait à optimiser le merlon existant pour une crue d'occurrence 10 ans a rapidement dû être réorientée. En effet, les études préalables de maîtrise d'œuvre (diagnostic visuel et géotechnique) n'ont pas retenu ce scénario en raison du très mauvais état du merlon actuel et de sa conception inadaptée pour constituer un système d'endiguement en tant que tel (**scénario A**). Il aurait été nécessaire de reconstruire totalement l'ouvrage existant, ce qui rendrait l'opération trop coûteuse. De plus, l'impact sur la rive opposée s'avère problématique : surcotes importantes et mise en eau de d'une habitation.

Il a donc été recherché diverses solutions :

- Scénario B : Scénario A + mise en place d'une ZEC
- Scénario C : Recul de la digue + création d'une risberme
- Scénario D : Scénario C + risberme rive gauche

- Scénario E : Protection au plus proche des enjeux Cannebeth
- Scénario F : Scénario E + risberme rive droite

En croisant les scénarios réalisant le moins d'impact et l'analyse coût bénéfices (ACB), c'est le scénario de protection rapprochée qui a été retenu (**scénario E**) par le comité de pilotage de l'action, pour une crue de période de retour **30 ans**.

Ce scénario a fait l'objet de diverses présentations auprès des riverains durant l'année 2025. Il fait actuellement l'objet d'ajustements techniques suite à la concertation avec les riverains, dans l'attente d'une inscription dans un prochain PAPI pour la phase « travaux ».

1.8.4 Action 7.4 : Protection rapprochée de Lansargues contre les inondations de la Viredonne (POA)

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage POA, a débuté en 2022. Les études préliminaires ont permis de valider le parti d'aménagement imaginé dans la fiche action PAPI, malgré une réduction de la crue d'objectif (Q50 retenue).

Toutefois, les investigations complémentaires ont finalement orienté le projet vers la réalisation d'un nouveau mur, en palplanches, sur la partie Nord du projet, suite à l'impossibilité technique et les incertitudes vis-à-vis du propriétaire de pouvoir réutiliser le mur existant. De plus, les premières investigations géotechniques ont conclu, en raison de la mauvaise qualité des sols, sur la nécessité de réaliser des fondations plus profondes qu'imaginé au stade des études préliminaires. Ces éléments engendrent des surcoûts importants sur cette action.

Le projet a été validé au stade avant-projet (AVP) lors du dernier comité de pilotage de l'opération (11/06/2025). C'est ce projet qui sera proposé à un prochain PAPI Or pour la phase travaux.

Par ailleurs, les diagnostics des habitations faisant l'objet de mesures de mitigation prévues dans la fiche action, sur la partie amont du projet, ont été engagées par le SYMBO dans le cadre du Programme OR-ALABRI.

1.8.5 Action 7.5 : Optimisation de la digue classée du Dardaillon-Ouest à Lunel-Viel (Lunel Agglo / SYMBO)

Cette action concerne le système d'endiguement qui a été régularisé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2022 (DDTM34-2022-12-13480). Le SYMBO, en tant que gestionnaire de l'ouvrage s'est engagé, conformément aux travaux prévus au PAPI, à augmenter le niveau de protection par la réalisation de travaux de sécurisation et de renforcement.

L'étude préliminaire réalisée dans le cadre de ce PAPI a permis de valider une solution qui protégera tout contournement hydraulique par l'amont. Le système d'endiguement sera donc étendu vers le Nord jusqu'à la jonction avec la RN113, ce qui sécurisera un plus grand nombre d'habitations. De plus, la solution de résorption du verrou hydraulique au niveau de la route de Valergues aura le double avantage de :

- Supprimer l'utilité de l'actuel batardeau, dont la mise en œuvre au bon moment est toujours une opération délicate, compte tenu qu'il coupe une route fréquentée, et de ce fait faciliter la gestion de crise ;
- Empêcher la route d'être submergée, au niveau du pont, par le Dardaillon-Ouest en cas d'inondation (Q100 inclus), et ainsi supprimer le risque d'un véhicule emporté par la rivière en crue.

Le scénario d'aménagement a été validé, au stade des études préliminaires, lors du comité de pilotage du 2 juin 2023, en présence du Maire, de l'Etat et des cofinanceurs.

Conformément à la demande de la Commission Mixte Inondation (CMI), une actualisation de l'Analyse Coût Bénéfices (ACB) a été réalisée suite à l'avancement des études de maîtrise d'œuvre. Cette ACB menée en 2023 sur la base de la solution projetée au terme des études préliminaires de maîtrise d'œuvre a confirmé la pertinence socio-économique de cette action. C'est sur cette base que le chiffrage des travaux a été validé lors de l'avenant n°2 au PAPI Or (2024) et la demande d'autorisation environnementale a été déposée mi-2024. L'enquête publique aura lieu sur août/septembre 2025. L'objectif est de pouvoir débiter les travaux à l'automne 2025, pour une livraison courant 2026.

PAPI Or 2019-25 : Focus sur des actions structurelles

Optimisation de la digue classée du Dardaillon-ouest à Lunel-Viel

Objectif : Protéger pour une crue centennale « 100 ans »

- 60 habitations hors d'eau
- 144 habitants mis en sécurité
- Supprimer le batardeau actuel sur la route
- Empêcher la route d'être submergée

Description succincte :

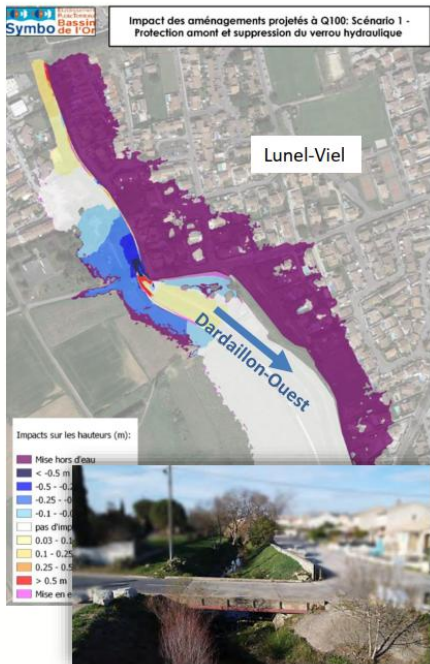
- Reprise du pont « route de Valergues »
- Arasement, reconstruction et prolongement d'un mur-digue : 330 ml au total

Coût prévisionnel : 1 100 000 € HT

Calendrier :

- Été 2025 : Enquête publique
- Automne : Autorisation & Démarrage des travaux
- 2026 : Livraison des travaux

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

1.8.6 Action 7.6 : Optimisation de la digue classée du Dardaillon à Saint-Nazaire-de-Pézan (Lunel Agglo / SYMBO)

Cette action concerne le système d'endiguement qui a été régularisé par arrêté préfectoral du 19 décembre 2022 (DDTM34-2022-12-13481). Le SYMBO, en tant que gestionnaire de l'ouvrage s'est engagé, conformément aux travaux prévus au PAPI, à augmenter le niveau de protection par la réalisation de travaux de sécurisation et de renforcement.

Le coût initial de l'opération estimé à 700 000 € HT au stade faisabilité du PAPI (2016-17) a dû être réévalué pour plusieurs motifs. Tout d'abord, en raison de l'évolution des coûts depuis cette date (cf. crise sanitaire du COVID-19, inflation, particulièrement dans le secteur du BTP,...), mais surtout en

raison des récentes conclusions de l'Etude De Danger (EDD) de cet ouvrage. Cette dernière a conclu sur la nécessité de reprendre l'ouvrage existant dans son intégralité au droit de la zone urbanisée, soit sur un linéaire beaucoup plus conséquent que celui du projet initial.

Le scénario d'aménagement, qui tient compte de ces évolutions, a été validé, au stade des études préliminaires, lors du comité de pilotage du 2 juin 2023, en présence des Maires des deux communes concernées, de l'Etat et des cofinanceurs.

C'est sur cette base que le chiffrage des travaux a été validé lors de l'avenant n°2 au PAPI Or (2024), puis que la demande d'autorisation environnementale a été déposée début 2025 (au stade AVP), avec l'objectif de commencer les travaux à l'automne 2026, pour une livraison courant 2027.

PAPI Or 2019-25 : Focus sur des actions structurelles

Protection rapprochée de Saint-Nazaire-de-Pézan des crues du Dardaillon

Objectif : Protéger pour une crue centennale « 100 ans »

- 72 habitations hors d'eau
- 233 habitants mis en sécurité
- 1 école
- 2 entreprises

Description succincte :

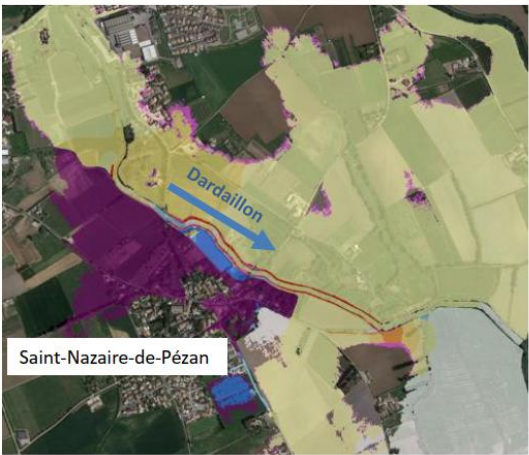
- Acquisitions foncières
- Arasement de la digue existante
- Recul de l'ouvrage (espace pour cours d'eau)
- Reconstruction d'une digue en terre et palplanches

Coût prévisionnel : 1 980 000 € HT

Calendrier :

- En cours : Instruction de l'autorisation de travaux
- 2026 : Début des travaux (Automne)

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or

gestion de l'eau
biodiversité

1.8.7 Action 7.7 : Protection rapprochée de Pérols contre les inondations de l'étang de l'Or (3M)

Les études préliminaires portées par la Métropole de Montpellier ont été livrées en novembre 2021, après concertation avec la Ville de Pérols et les pêcheurs notamment. Le projet a retiré la pointe de la Grave, mais a englobé le quartier situé au Sud, afin d'assurer une meilleure cohérence de l'ouvrage de protection sur la base d'éléments topographiques affinés.

L'étude a été confrontée à diverses contraintes techniques : manque de données sur les infrastructures existantes (nombreux réseaux), intégration paysagère de l'ouvrage dans le projet global de réaménagement du secteur du port, ainsi que du maintien de la bonne compatibilité de

l'ouvrage avec les usagers (pêche et plaisance), ce qui amène des surcoûts importants. Néanmoins, la population protégée est beaucoup plus importante qu'estimée initialement (3 entreprises, 256 bâtis, 600 personnes, 1 km de routes). L'actualisation de l'analyse coûts-bénéfices (ACB) en 2024 a démontré que cet aménagement restait à l'équilibre financièrement. Ce projet a été validé au PAPI Or lors de l'avenant n°2 (2024).

Sans attendre, la Métropole a déposé dès juillet 2023 la demande d'autorisation environnementale (DAE) du projet. L'enquête publique qui a suivi a conclu à un avis favorable du commissaire enquêteur (01/02/2025). L'arrêté d'autorisation des travaux a suivi et ces derniers sont en phase préparatoire durant l'été 2025, pour un démarrage dès septembre 2025 (4 mois). Le dispositif devrait être opérationnel dès le début de l'année 2026.

PAPI Or 2019-2025 : Focus sur quelques actions structurelles

Protection du quartier des Cabanes de Pérols contre la montée de l'étang de l'Or

Objectif : Protéger pour une inondation centennale « 100 ans » (crue ou submersion marine)

- 256 habitations hors d'eau
- 600 habitants mis en sécurité
- 3 entreprises hors d'eau

Description succincte :

- 900 ml de palplanches

Coût prévisionnel : 3 299 665 € HT

Calendrier :

- Travaux préparatoires en cours
- Septembre : Début travaux (4 mois)
- **Début 2026 : Livraison**

Symbo syndicat mixte du bassin de l'Or




Localisation des aménagements.
Action 7.7 Protection rapprochée du port de Pérols

Protection par palplanches cote 1,7 m NGF



biodiversité

1.8.8 Action 7.8 : A9bis-Protection rapprochée de Candillargues et déviation des écoulements du Bérange (POA)

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage POA, a débuté en 2021.

Le scénario initial (action 6.4 – solution A9) consistait à ralentir et dévier les écoulements du Bérange en amont des lieux habités de Candillargues, au niveau de la RD24.

Cette solution, demandée par l'ancienne municipalité de Candillargues, permettait d'assurer la protection de 155 habitations et de 75 emplois. L'aménagement prévu (3.7 M€ HT) était économiquement rentable (ACB très positive) et permettait, en outre, de sécuriser un accès hors d'eau à Candillargues en cas de crue, étant donné qu'actuellement tous les accès sont coupés lors d'une inondation.

Cependant, ce scénario d'aménagement n'a pas été retenu par les nouvelles municipalités de Mudaison et de Candillargues qui préfèrent le scénario de protection rapprochée, qui était annexé au PAPI labélisé (action Agbis).

Cette seconde solution, moins coûteuse, consiste à protéger le centre urbain par la réalisation de deux digues rapprochées ainsi qu'un chenal de dérivation vers la rivière de l'Arrière. Cette solution, qui relève de l'axe 7 du PAPI, permet une protection équivalente des habitations, et a fait l'objet d'une analyse détaillée lors de la labélisation du PAPI par la Commission Mixte Inondation (CMI) et ses différents partenaires, y compris son ACB (très positive).

Le marché de maîtrise d'œuvre lancé par Pays de l'Or Agglomération a permis, à l'aide de compléments topographiques et d'une modélisation hydraulique locale, d'étudier plusieurs variantes demandées par les élus communaux (*protection rapprochée ou rehausse de la rive droite, dès Mudaison, et abaissement en rive gauche*), puis différentes variantes équivalentes à la solution Agbis afin de déterminer son tracé exact. Les rendus ont confirmé cette solution qui a été retenue par le Maire de Candillargues, et qui est sans incidence sur la commune amont de Mudaison. Ce changement technique du scénario a été acté par l'avenant n°2 au PAPI Or (2024). L'action relève désormais de l'axe 7 (action 7.8 – solution Agbis).

Dans le but de réaliser le projet induisant l'impact le plus minime possible, plus d'une vingtaine de variantes ont été analysées par le bureau d'études et POA. Un scénario (combinant deux variantes) a été retenu par le COPIL du 09/12/2024 pour réaliser la phase AVP (géotechnique G2 AVP et AVP).

La phase « travaux » de cette action est dans l'attente d'un nouveau PAPI Or.

Synthèse de l'avancement des actions de l'axe 7

N°	Intitulé de l'action	Priorité	Maître d'ouvrage	Avancement	Montant prévisionnel	Montant engagé	Taux d'engagement
7.1	Mise en œuvre de la GEMAPI et application du décret « digues » pour les ouvrages du bassin versant	1	EPCI/SYMBO	Terminé	250 000	250 000	100%
7.2	A5-Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio	1	POA	Engagé	212 000	212 000	100%
7.3	A7-Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (Cannebeth)	2	POA	Partiel	321 000	80 000	25%
7.4	A10-Protection rapprochée de Lansargues contre les inondations de la Viredonne	1	POA	Partiel	960 000	80 000	8%
7.5a	A11-Optimisation du système d'endiguement du Dardaillon-Ouest à Lunel-Viel - Etudes	1	Lunel Agglo / SYMBO	Engagé	150 000	150 000	100%
7.5b	A11-Optimisation du système d'endiguement du Dardaillon-Ouest à Lunel-Viel - Travaux	1	Lunel Agglo / SYMBO	Engagé	860 000	860 000	100%
7.6a	A13-Protection rapprochée de Saint-Nazaire-de-Pézan - Etudes	1	Lunel Agglo / SYMBO	Engagé	150 000	150 000	100%
7.6b	A13-Protection rapprochée de Saint-Nazaire-de-Pézan - Travaux d'optimisation	1	Lunel Agglo / SYMBO	Engagé	940 000	940 000	100%
7.6c	A13-Protection rapprochée de Saint-Nazaire-de-Pézan - Travaux de sécurisation	1	Lunel Agglo / SYMBO	Engagé	1 040 000	1 040 000	100%
7.7	A14-Protection rapprochée de Pérols contre les inondations de l'étang de l'Or	1	3M	Engagé	3 299 665	3 299 665	100%
7.8	A9bis-Protection rapprochée de Candillargues et déviation des écoulements du Bérange	1	POA	Partiel	2 500 000	180 000	7%
Total Axe 7 :					10 682 665	7 241 665	68%

Synthèse :

En dépit de la difficulté de mettre en œuvre les actions structurelles qui, rappelons-le, incluaient à la fois la phase d'études préalables et les travaux dans le PAPI 2019-2025, le bilan de l'axe 7 est très bon : 100% des actions ont été engagées (8/8) et parmi elles :

- 1 action est **terminée**.
- 4 sont engagées dans la phase « travaux », ce qui veut dire que ces opérations **seront terminées** au sein de ce programme d'actions (soit 5 actions sur 8 terminées au terme de ce PAPI Or).
- 3 actions arrivent au terme des études préliminaires et sont **dans l'attente d'un nouveau PAPI pour engager les travaux**.

Enseignements :

- ➔ Une capacité du territoire à mettre en œuvre des actions structurelles, malgré les difficultés et le temps nécessaire à l'émergence de celles-ci.
- ➔ 3 actions dans l'attente d'un nouveau PAPI Or pour réaliser la phase « travaux »

1.9 Synthèse de l'avancement technique des actions

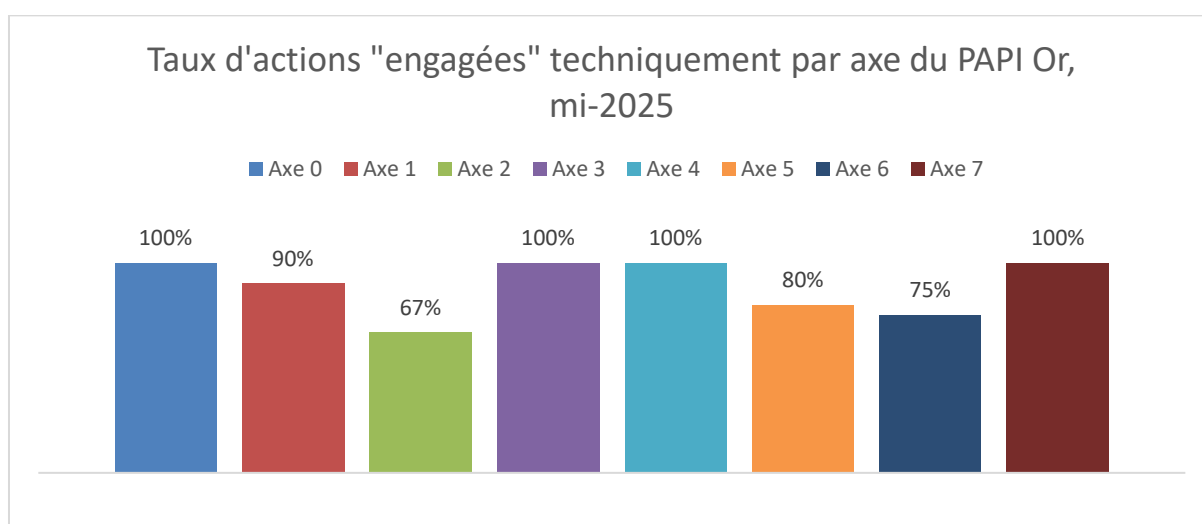
A la mi-2025, la très grande majorité des actions du PAPI Or ont été engagées techniquement durant la période 2019-2025 :

- 76% (32 actions) seront terminées dans le cadre de ce PAPI (actions engagées ou terminées),
- 7% (3 actions structurelles) reporteront la phase « travaux » à un nouveau PAPI,
- 14% (6 actions) sont reportées à un prochain PAPI,
- 1 action n'est pas engagée, mais ne bénéficiait d'aucun financement, hormis la potentialité du FEDER.

Tableau 2 - Répartition de l'avancement des actions du PAPI Or 2019-2025

	Non-engagée	Reportée <i>(dans l'attente d'un nouveau PAPI)</i>	Engagé partiellement <i>(dans l'attente d'un nouveau PAPI pour finaliser)</i>	Engagé <i>(et se terminera dans ce PAPI)</i>	Terminée	Total
Axe 0				3		3
Axe 1		3		8		10
Axe 2		1		2		3
Axe 3				2		2
Axe 4				3		3
Axe 5		1		4		5
Axe 6	1	1		4	2	8
Axe 7			3	4	1	8
Total	1 2%	5 12%	3 7%	30 71%	3 7%	42

La répartition des actions engagées est relativement homogène sur les différents axes du PAPI Or, ce qui démontre qu'aucun domaine n'a été délaissé.



Par ailleurs, le taux d'avancement des actions « engagées techniquement » selon chaque axe du PAPI est très homogène et très bien avancé (89% en moyenne).

2 Bilan financier d'avancement du PAPI Or

Le bilan financier du PAPI Or démontre un taux de montants engagés satisfaisant (66%).

Pour mémoire le montant labelisé correspond à :

- 5% d'animation et actions de sensibilisation
- 5% d'études visant à améliorer la prévision des crues
- 10% de diagnostics préalables aux travaux de réduction de vulnérabilité
- 13% d'études préalables à la définition des systèmes d'endiguement
- **67% d'études préalables aux travaux ou travaux structurels / sous maîtrise d'ouvrage EPCI**

Synthèse des montants du PAPI engagés, selon les différents axes

AXE PAPI	AXE PAPI	Montant global PAPI (en €)	Montant engagé au 30/06/25	Part engagée (en %)
Axe 0	Gouvernance, Pilotage et animation du PAPI	690 000	595 232	86%
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	678 000	260 000	38%
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	504 000	384 000	76%
Axe 3	Alerte et gestion de crise	200 000	62 500	31%
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	200 000	0	0%
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	1 290 000	805 059	62%
Axe 6	Ralentissement des écoulements	4 320 400	2 820 400	65%
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydraulique	10 682 665	7 241 665	68%
	TOTAL :	18 565 065	12 165 856	66%

En terme financier, le taux d'engagement du PAPI Or est assez bon : **12.1 M€ engagés**, soit 66% du PAPI.

Il est important de mettre en perspective ces chiffres avec l'engagement technique de l'ordre de 90% des actions du PAPI (cf. chapitre précédent), ce qui démontre que le PAPI Or a bien couvert l'ensemble des actions prévues initialement.

Par ailleurs, il faut noter que l'action 6.8, au montant important (1.5 M€ HT), était inscrite dans l'axe 6, alors qu'elle ne bénéficiait d'aucun financement de l'Etat (FPRNM). Sans cette action, **le taux d'engagement global du PAPI Or 2019-2025 au 30/06/2025 est de 71%**.

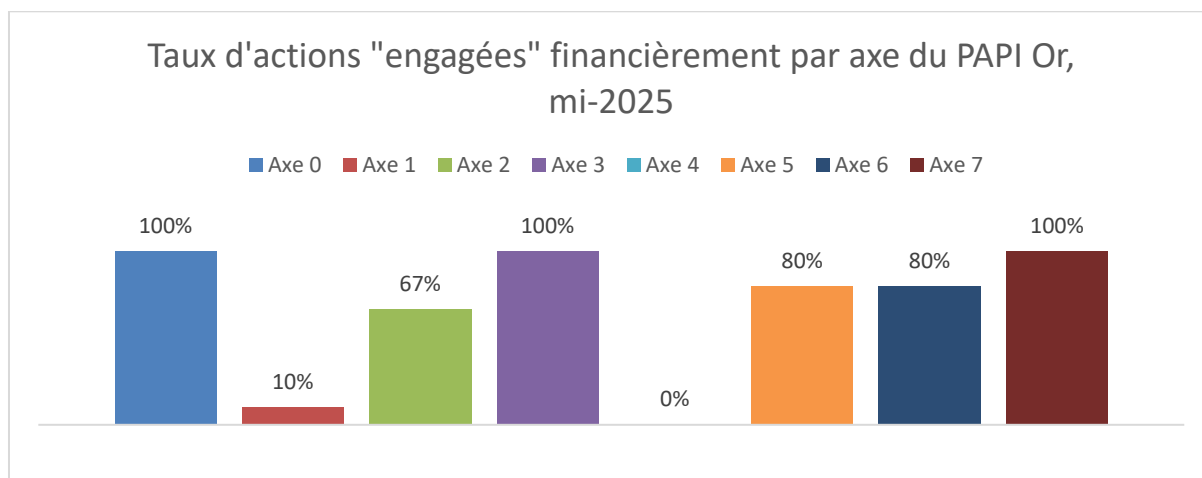
De plus, la phase « travaux » de 3 actions structurelles a été reportée au prochain PAPI Or (actions 7.3, 7.4 et 7.8), alors que les études préalables ont bien avancé et que les travaux sont proposés au prochain PAPI Or (2026-2032).

Ces deux éléments expliquent en très grande partie l'écart du montant engagé par rapport au montant prévisionnel du PAPI.

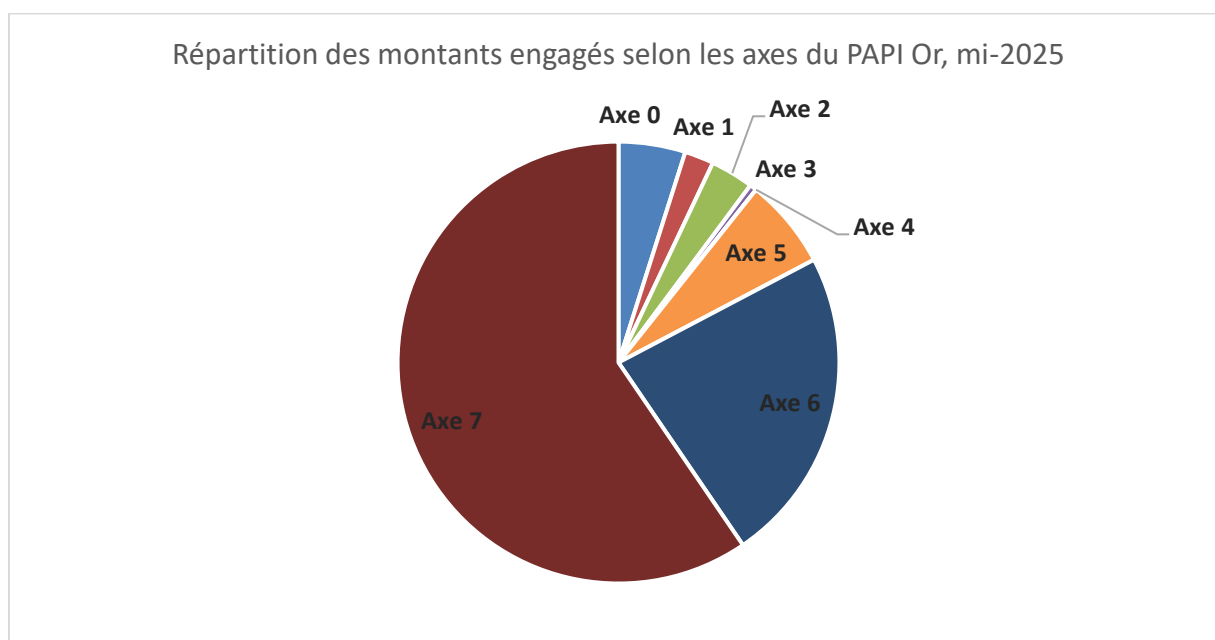
Les taux d'engagement les plus faibles correspondent aux axes suivants :

- Axe 1 : Quasiment toutes les actions ont été engagées techniquement, grâce à un travail en régie du Symbo. Cependant, certaines des prestations externes pour aller plus loin n'ont pas pu être menées, faute de temps pour les mettre en œuvre. Ce point devra être amélioré dans un futur PAPI Or.

- Axe 3 : du fait de l'absence de financement de la part de l'Etat sur cet axe jugé réglementaire, la mise en œuvre des actions en devient plus difficile pour les différents maîtres d'ouvrage.
- Axe 4 : Le montant correspond à une seule action (4.2 Maîtrise l'occupation du sol en zone inondable) qui a généralement réalisée par des prestations en régie.



L'analyse de la répartition des crédits engagés selon les différents axes du PAPI (cf. graphique ci-après) rappelle le poids écrasant des axes 6 et 7 dans le budget global du programme d'actions (15 003 065 €, soit près de 81% du coût global).



Le détail des engagements, action par action, figure en annexe de ce document.

3 Conclusion

Le bilan, peu avant sa fin, du PAPI Or (2019-2025) fait ressortir plusieurs éléments :

Tout d'abord un très bon taux d'engagement technique des actions, près de 90% des actions ayant été engagées, avec une répartition homogène selon les différents axes du PAPI. Ce chiffre démontre que la mise en œuvre respecte bien la stratégie globale prévue dans le programme d'actions, aucun axe n'ayant été sous-investi.

Le taux d'engagement en termes de crédits est bon avec plus de 66% (12 165 856 €). De nombreuses actions structurelles, les plus prépondérantes dans le montant total, ont pu être engagées avant le terme du PAPI en cours, notamment lors de sa dernière année (2025) ; Ceci en dépit des années 2020 et 2021 qui ont particulièrement perturbé les maîtres d'ouvrages et entreprises (bureaux d'études, entreprises de travaux,...) compte tenu de la crise sanitaire liée au COVID-19 et de la mise en place de la compétence GEMAPI avec une organisation hétérogène sur le territoire du bassin de l'Or.

Néanmoins, certaines actions ne pourront passer à la phase travaux avant le terme du PAPI en cours et nécessitent d'être reportées sur un nouveau PAPI Or (3 actions structurelles) pour aller au terme de la stratégie engagée.

D'autres actions ont bénéficié d'une réelle dynamique et ont dû être réajustées lors des avenants qui ont jalonné le PAPI Or (2022 et 2024). Il s'agit par exemple de la sensibilisation scolaire, qui connaît une demande croissante du territoire, ou encore de la mission « OR ALABRI », qui permet de réaliser des diagnostics de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens aux inondations.

Globalement, il peut être considéré que le PAPI Or 2019-2025 a bénéficié d'une très bonne dynamique, avec une réelle capacité à mettre en œuvre un programme d'actions, y compris sur le volet complexe des actions structurelles.

Il apparaît indispensable de poursuivre le travail et la dynamique enclenchés sur ce territoire depuis le premier PAPI d'intention dans un prochain PAPI dans la continuité de l'actuel, soit pour la période : 2026-2032.

ANNEXES

Bilan de la programmation engagée mi-2025

Axe 0 : Animation

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
0.1	Pilotage, coordination et animation du PAPI Complet	Symbo	570 000	475 232
0.2	Animation SLGRI	Symbo	0	0
0.3	Aide à la conduite du projet et à l'élaboration du PAPI3 de l'Or	Symbo	120 000	120 000
	Total		690 000	595 232

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
1.1	Poursuivre la synthèse et la diffusion des connaissances	Symbo	10 000	0
1.2	Etudes hydrauliques spécifiques	EPCI	120 000	0
1.3	Développer et diffuser la connaissance sur la vulnérabilité du territoire à la submersion marine	POA	100 000	0
1.4	Actions de communications envers le grand public	Symbo	25 000	0
1.5	Actions d'animation et de sensibilisation en milieu scolaire	Symbo	275 000	260 000
1.6	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire aux risques d'inondation et submersion marine	Symbo	20 000	0
1.7	Pédagogie, fabrication et pose de repères de crues	Symbo	20 000	0
1.8	Programme de sensibilisation du monde agricole	Chambre agriculture	20 000	0
1.9	Optimiser les REX et les premières réponses à la crise	Symbo	10 000	0
1.10	Elaboration d'un DICRIM Métropolitain sur le bassin de l'Or	3M	78 000	0
	Total		678 000	260 000

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
2.1	Etude de faisabilité d'un système visant à améliorer la prévision des crues sur les cours d'eau à enjeux du bassin versant	Symbo	120 000	120 000
2.2	Définition et Mise en place d'un réseau de mesures	Symbo	264 000	264 000
2.3	Conception et mise en œuvre d'un dispositif de prévision des crues sur une partie du bassin versant	EPCIs	120 000	0
	Total		504 000	384 000

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
3.1a	Coordination des PCS et des exercices de secours sur le BV	Symbo	50 000	0
3.1b	Mise à jour et coordination intercommunale des PCS	Communes/EPCI	75 000	0
3.1c	Coordination des PCS sur le territoire de la Métropole (pour mettre les PCS en conformité avec l'outil VeA)	3M	75 000	62 500
3.2	Optimiser les REX et les premières réponses à la crise	Symbo	pm (cf. action 1.9)	0
	Total		200 000	62 500

Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
4.1	Maîtriser l'occupation des sols en zone inondable - Poursuite et révision des PPRinondations	Etat	-	-
4.2	Maîtriser l'occupation des sols en zone inondable - Suivi des SCOTs/Renforcement des liens avec Aménageurs	EPCI	200 000	0
4.3	Gestion et maîtrise du ruissellement – Amélioration des connaissances et prise en compte des risques d'inondation	EPCI/Communes	-	-
	Total		200 000	0

Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
5.1	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable : "OR ALABRI" - Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments	SYMBO	375 000	375 000
5.2a	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable: Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI -Priorité1 portage collectif (public)	EPCI/Communes	50 000	0
5.2b	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable: Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (habitations) en ZI -Priorité1 particuliers (privé)	Particuliers	405 000	307 059
5.2c	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable: Travaux de réduction de la vulnérabilité des entreprises en ZI -Priorité1 entreprises (privé)	Entreprises	40 000	0
5.3a	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable: Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments en ZI -Priorité2 portage collectif	EPCI/Communes	50 000	0
5.3b	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable: Travaux de réduction de la vulnérabilité des bâtiments (habitations) en ZI -Priorité2 particuliers (privé)	Particuliers	230 000	0
5.4	Réduire la vulnérabilité aux exploitations agricoles - diagnostics et propositions de travaux	Chambre agriculture	20 000	0
5.5	Réduire la vulnérabilité des bâtiments en zone inondable : "RUISSEL'ALABRI" - Diagnostics de vulnérabilité des bâtiments	3M	120 000	120 000
	Total		1 290 000	802 059

Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
6.1	Mise en place et coordination des plans de gestion des ripisylves des cours d'eau du BV	Symbo/ EPCI	-	-
6.2	Favoriser l'expansion des crues de la Jasse en amont de la RD189 à Mauguio	SIATEO	PM	-
6.3	Ecrêtement amont sur le ru de l'Aigues-Vive à Baillargues	3M	42 400	42 400
(6.4)	Déplacée dans l'axe 7 (action 7.8)	-	-	-
6.5	A2- Réduction des inondations de la Balaurie dans la ZAC de St Aunès	POA	2 428 000	2 428 000
6.6	A6-Réduction des inondations de la Cadoule à Baillargues/St Aunès (ZAC de Massane/Emmaus)	3M	350 000	350 000
6.7	A12- Réfection du pont de la RD110 sur le Dardaillon à Lunel-Viel	Lunel Agglo (Symbo)	Report	Report
6.8	A16-Protection des inondations du Nègue-Cats à Lattes/Mauguio: finalisation du schéma directeur (bassin de rétention et réfection OH RD189)	3M	1 500 000	0
6.9	Gestion raisonnée du littoral	EPCI/ Communes/SIV U de la Baie d'Aigues-Mortes	-	-
	Total		4 320 400	2 820 400

Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique

Référence de la fiche action	Libellé de l'action	Nom du maître d'ouvrage	Coût global prévisionnel (€)	Montant engagé au 30/06/2025 (€)
7.1	Mise en oeuvre de la GEMAPI et application du décret « digues » pour les ouvrages du bassin versant	EPCI/Symbo	250 000	250 000
7.2	A5-Sécurisation de la digue classée de la Balaurie à Mauguio	POA	212 000	212 000
7.3	A7-Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (Cannebeth)	POA	321 000	80 000
7.4	A10-Protection rapprochée de Lansargues contre les inondations de la Viredonne	POA	960 000	80 000
7.5a	A11-Optimisation du système d'endiguement du Dardaillon Ouest à Lunel-Viel - Etudes	LUNEL AGGLO (Symbo)	150 000	150 000
7.5b	A11-Optimisation du système d'endiguement du Dardaillon Ouest à Lunel-Viel - Travaux	LUNEL AGGLO (Symbo)	860 000	860 000
7.6a	A13-Protection rapprochée de St Nazaire de Pézan	LUNEL AGGLO (Symbo)	150 000	150 000
7.6b	A13-Protection rapprochée de St Nazaire de Pézan - Travaux d'optimisation	LUNEL AGGLO (Symbo)	940 000	940 000
7.6c	A13-Protection rapprochée de St Nazaire de Pézan – Travaux de sécurisation	LUNEL AGGLO (Symbo)	1 040 000	1 040 000
7.7	A14-Protection rapprochée de Pérols contre les inondations de l'étang de l'Or	3M	3 299 665	3 299 665
7.8	A9bis-Protection rapprochée de Candillargues et déviation des écoulements du Bérange	POA	2 500 000	180 000
	Total		10 682 665	7 241 665